AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT

PROjAGRI

Conseil juridique aux particuliers

Vous êtes

- Un propriétaire foncier agricole ou forestier
- Un bailleur de bien agricole
- Un agriculteur exploitant
- Un locataire de bien agricole

Vous souhaitez

- Bénéficier d'un conseil, d'une expertise sur une question juridique dans les domaines du foncier rural et de l'aménagement en lien avec l'activité agricole

Nous vous proposons

Une expertise sur les champs suivants :

- Foncier rural, statut du fermage, baux ruraux, indemnités d'éviction, servitudes, chemins ruraux, chemins d'exploitation, troubles de voisinage
- La rédaction de courriers en appui à votre dossier
- Le conseil sur le contenu des baux ruraux

Notre expérience / nos références

Une expertise reconnue :

- Participation à la commission paritaire des baux ruraux, à la commission départementale d'aménagement foncier
- Plus de 30 ans de conseil auprès des collectivités et des particuliers

Nous vous apportons

- Une réponse à vos besoins et un suivi de votre dossier dans le temps
- Des garanties de sérieux et de compétences

LES +

- Une expérience reconnue
- Des compétences juridiques approfondies en droit rural
- Des moyens cartographiques et des ressources bibliographiques

Prix de la prestation

- Tarif et conditions de vente : Nous consulter

Adressez-vous à votre Chambre d'Agriculture

Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 65 52 52
Fax : 03 81 65 52 78

Contact :
Delphine MONTEL
Tél : 03.81.65.52.22
Fax : 03.81.65.52.78
dmontel@agridoubs.com

22/08/2018